

Bureau du 13 janvier 2003

Décision n° B-2003-1033

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Constitution d'une servitude EDF dans un bâtiment communautaire situé 10, rue Jean Corona**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 décembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En 1999, la Communauté urbaine a mis à disposition de l'établissement public EDF un local d'une superficie de 10,50 mètres carrés dans un bâtiment communautaire situé 10, rue Jean Corona à Vaulx en Velin, cadastré sous le numéro 271 de la section AX, en vue de l'installation d'un poste de transformation de courant électrique destiné à l'alimentation du réseau de distribution public.

Il convient dès lors de régulariser cette autorisation par acte notarié.

Aux termes de la convention qui est présentée au Bureau, cette servitude est instituée à titre gracieux et les frais d'actes notariés seront pris en charge par EDF ;

Vu ladite convention de servitude ;

Vu le projet d'acte ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve la convention de servitude ainsi que le projet d'acte correspondant qui lui sont soumis.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,